

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0005/2020

Objet : Interdiction d'utiliser le terrain de football

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Vu les dégâts occasionnés par les intempéries du moment,
Vu l'état du terrain de football qui se relève impraticable,

ARRÊTE

Article 1 : Le terrain de football de Sargé sur Braye est interdit d'utilisation pour les rencontres sportives prévues le Dimanche 08 Mars 2020.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifié et adressé à Monsieur la Sous-Préfète de Vendôme, Monsieur le Président du district de Loir et Cher de Football et Monsieur le Président de l'Association Sportive de Sargé sur Braye.

Copie certifiée conforme
Sargé sur Braye, le 05 mars 2020

Le Maire,

Jean LÉGER.

